

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE KRIEGSHEIM

REGLEMENT GRAPHIQUE –
PLAN AU 1/5000^{ème}

ELABORATION DU PLU
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 21 mars 2019

A Haguenau
le 21 mars 2019


Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

PRESCRIPTION EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

-

Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA

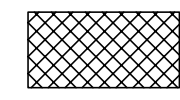
Désignation de zone
- NCa

Désignation de secteur de zone
- Recul de construction

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

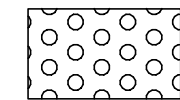
- A1

Numéro
- 15

Emprise de l'emplacement réservé
- 

Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- 

Elément de paysage à préserver (L.151-23 CU)
- 

Elément de patrimoine à préserver (L.151-19 CU)
- 

Zone de vigilance pour la qualité des sols

Liste des emplacements réservés :

- ER 1 : Création d'une voie permettant de préserver un accès depuis la rue de Rottelsheim aux zones potentielles de développement à très long terme
- ER 2 : Renforcement de la station de relevage d'assainissement
- ER 3 : Elargissement du chemin pour prolonger la rue des Roses
- ER 4 : Création d'un cheminement piéton reliant la rue du Houblon à la Grand rue
- ER 5 : Elargissement du chemin pour créer une voie d'accès depuis la rue de l'Etang aux zones d'extension potentielles à très long terme
- ER 6 et 7 : Création d'ouvrages permettant le stockage des eaux boueuses
- ER 8 : Création de voirie d'accès à la zone IAU
- ER 9 : Création d'une voie d'accès à la zone IIAU depuis la rue des Lilas

